



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES

RAPPORT ANNUEL au 30 juin 2022

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	4
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	11
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	12
e) Loi Energie Climat	15
2. Engagements de gouvernance et compliance	16
3. Frais et Fiscalité	35
4. Certification du Commissaire aux comptes	36
5. Comptes de l'exercice	41



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Sur la période du 30/06/2021 au 30/06/2022, les parts du fonds Seeyond Actions Européennes évoluent de la façon suivante :

- FR0000977530 Perf nette -10,421% Perf bench -7,766 % ;
- FR0010731471 Perf nette -9,881% Perf bench -7,766 % ;
- FR0010767129 Perf nette -10,062% Perf bench -7,766 %.

Il est à noter que l'OPC Seeyond Actions Européennes ESG respecte les critères réglementaires d'obtention du label ISR conformément aux dispositions du Décret n°2016-10 du 8 janvier 2016, mis à jour le 23 juillet 2020.

Nous avons émis notre rapport tenant lieu de certificat permettant la délivrance du label ISR en date du 22 décembre 2021. Dans ce cadre, des évolutions de process ont conduit à une modification du calcul des facteurs pour incorporer plus de notation ESG et répondre ainsi aux critères de la labélisation.

L'indice STOXX 600 subit au cours de la période une très forte rotation sectorielle liée à l'invasion russe de l'Ukraine. Le secteur pétrolier s'apprécie lui de 35.4% dans un marché lui qui baisse de -7.77%. Le secteur santé progresse positivement de 5.89%, dopé par l'apparition des nouveaux variant du covid.

En revanche, on assiste au fort recul des secteurs suivants : Technologie, Immobilier, Industrielles, consommation discrète qui souffrent de la remontée des taux longs générée par la peur d'une inflation non maîtrisée.

Dans ce contexte, la performance de nos facteurs s'explique principalement par ces performances sectorielles.

Le facteur « momentum » de prix sous performe l'indice de -6.44%, principalement en raison de son positionnement vendeur pétrole et santé. Le facteur « value » recule lui en relatif de -6.04% pour les mêmes raisons, mais avec en revanche une contribution positive qui provient de la position longue sur les financières.

Seul le facteur « faible volatilité » finit en ligne avec l'indice, la position vendeuse sur la technologie compensant la position vendeuse sur le pétrole.

La sous-performance marquée de deux facteurs sur trois explique principalement les mauvaises performances du fond sur la période.

Positionnement du fonds

Le fonds Seeyond Actions Européennes possède une tracking Error de 1.76% par rapport à son indice de référence le Stoxx 600 en début de période. Ce chiffre qui a été plus important l'année dernière s'est stabilisé à ces niveaux.

Le fonds est positionné à 70% sur la réplication indicielle, 10% sur la value, 10% sur le facteur faible volatilité et 10% sur le momentum de prix.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
WOLTERS KLUWER	9 134 498,64	5 388 058,47
NN GROUP NV	9 851 552,01	3 531 121,80
ASR NEDERLAND NV	10 257 660,59	2 644 439,09
NORDEA BANK ABP	6 231 569,50	6 191 329,87
STMICROELECTRONICS NV	7 065 079,12	4 228 331,88
LINDE PLC	7 591 555,19	2 044 975,50
BANK PEKAO SA	2 099 312,17	7 495 079,73
NORSK HYDRO ASA	4 446 506,72	5 037 000,51
TRITAX BIG BOX REIT	7 202 021,73	2 145 649,73
SWISS RE AG	5 682 457,36	3 606 722,75

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 16 799 200,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 16 799 200,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	78 569,12
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	78 569,12
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



1. Rapport de Gestion

■ Réglementation SFTR en EUR

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	0,00				
% de l'Actif Net*	0,00				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
% de l'Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	0,00			0,00	0,00
--	------	--	--	------	------

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	------	------	------	------	------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	0,00			0,00	0,00
- Obligations	0,00			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	0,00			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvertes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres	0,00			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



1. Rapport de Gestion

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	0,00	51 388,28	0,00	27 180,84	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la réglementation, uniquement être :

- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.



1. Rapport de Gestion

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

L'approche de la gestion responsable par Seeyond

En tant que gestionnaire d'actifs, Seeyond considère de sa responsabilité fiduciaire envers ses clients de mener nos activités d'investissement dans le respect des principes fondamentaux établis sur les principaux référentiels normatifs internationaux, notamment ceux fixés par l'initiative des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UN PRI ou PRI).

De plus, Seeyond offre des stratégies quantitatives qui cherchent une rémunération optimale du risque. Afin d'atteindre cet objectif, Seeyond cherche à appréhender les risques dans leur globalité. En cohérence avec cette ambition, Seeyond prend en compte les risques financiers mais aussi les risques extra-financiers afin d'analyser tous les risques qui pourraient peser sur les profils de rendement-risque des portefeuilles que nous gérons. Cette approche s'inscrit dans la démarche continue d'amélioration de nos pratiques en tant que gestionnaire d'actifs et nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

La démarche de Seeyond se caractérise par la mise en œuvre de politiques d'exclusion et par un engagement continu dans le cadre de l'exercice du droit de vote.

L'intégration des dimensions ESG au sein des processus de la gestion

Au-delà des exclusions réglementaires, qui concernent tous les portefeuilles, telles que :

- *Etats blacklistés* : Seeyond n'investit pas dans les pays sous embargo américain ou européen mentionnés sur la liste de l'UE des juridictions non coopératives à des fins fiscales, ou encore identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme,
- *Mines antipersonnel et bombes à sous-munition* : exclusion de toute entreprise impliquée dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente et le transfert de mines antipersonnel et de bombes à sous-munition conformément à la convention d'Ottawa et au Traité d'Oslo, dont la France est signataire,

Par ailleurs, Seeyond refuse de soutenir via son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de son approche responsable et de sa responsabilité fiduciaire vis à vis de ses clients. Ainsi, Seeyond applique, sur les actions, les politiques d'exclusion suivantes :

- *Armement controversé* :
 - o *Armes chimiques et biologiques* : exclusion de toute entreprise impliquée dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente et le transfert d'armes chimiques et biologiques
 - o *Armes à uranium appauvri* : exclusion de toute entreprise impliquée dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente et le transfert d'armes à uranium appauvri



1. Rapport de Gestion

- *Tabac** : exclusion des émetteurs liés à la production de tabac
-
- *Huile de Palme** : exclusion des émetteurs dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de la production ou de la distribution d'huile de palme et qui sont également confrontées à des controverses sérieuses liées à l'aménagement du territoire et à la biodiversité
- *Charbon** : exclusion des émetteurs dont plus de 25% du chiffre d'affaire provient soit de l'extraction de charbon, soit de la production d'énergie obtenue à partir du charbon
- *Energies fossiles non-conventionnelles* :
 - o Gaz ou pétrole de schiste : exclusion des entreprises dont plus de 10% de leur chiffre d'affaire est issu de leur activité d'exploration ou de production de pétrole et gaz de schiste et qui utilise la fracturation hydraulique et le forage comme méthode d'extraction
 - o Sables bitumineux : exclusion des entreprises dont plus de 10% de leur production totale moyenne de pétrole est issu de leur activité d'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux
 - o Zone Arctique : exclusion des entreprises dont plus de 10% de leur chiffre d'affaire est issu de leur activité de forage (pétrole et gaz) dans la région Arctique
- *Worst offenders** :
 - o Exclusion de toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies (the UN Global Compact) relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption
 - o Exclusion des entreprises sujettes aux controverses les plus sévères
 - o Exclusion des émetteurs confrontés à des controverses sévères liées à l'aménagement du territoire et à la biodiversité

** hors portefeuilles indiciels contraints par leur indice de référence et portefeuilles clients spécifiques auxquels la politique du client s'appliquerait*

Cet OPC repose également sur un processus de sélection des émetteurs répondant aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cette démarche ESG est la combinaison d'une approche en « sélectivité » et en « amélioration de note », et participe à :

- o Limiter l'exposition aux risques extrêmes via l'application de politiques d'exclusion
- o Favoriser les titres les mieux notés d'un point de vue ESG à travers l'intégration des critères ESG dans la sélection et la pondération des titres



1. Rapport de Gestion

INFORMATION SUR LE REGLEMENT TAXONOMIE (UE) 2020/852 :

Le fonds relève de la classification SFDR article 8. Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Toutefois, les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, son alignement sur ce règlement n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements sous-jacents de ce produit financier.



1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat



Reporting extra-financier

CATÉGORIES RISQUE ESG

Du risque le plus faible au plus élevé

	Fonds		Indice	
	Nombre de valeurs	Poids	Nombre de valeurs	Poids
Négligeable	20	7 %	25	4 %
Basse	152	64 %	307	48 %
Moyen	61	26 %	222	41 %
Elevée	10	4 %	40	8 %
Critique	0	0 %	1	0 %
Total	243	100 %	595	100 %

CATÉGORIES RISQUE ESG

Du risque le plus faible au plus élevé



Source : Sustainalytics

Score ESG Risque Catégorie - Grille de lecture

Négligeable (0-99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille négligeable	Basse (10-19.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible	Moyen (20-29.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille modéré	Elevée (30-39.99) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé	Critique (>40) : impact financier lié à des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille sévère
---	--	--	--	--

Chaque catégorie saisit un niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

Source : Sustainalytics

RISQUE SCORE ESG

Plus le score est bas, plus le risque ESG est faible

Fonds	Indice
17,42	20,14

RISQUE SCORE ESG

Plus le score est bas, plus le risque ESG est faible



Les notations de risque ESG s'interprètent comme une mesure du risque non géré par les entreprises et susceptible d'impacter significativement leurs valorisations. Plus la note de risque ESG d'une entreprise est faible, plus le risque global de subir des répercussions financières importantes en raison de facteurs ESG est faible. Les notations des risques ESG de Sustainalytics se composent de trois éléments de base qui contribuent à leur note globale : Les enjeux ESG matériels (ou « MEI » - Material ESG Issues) la gouvernance d'entreprises, et des sujets idiosyncratiques. La notation de risque ESG est constituée des scores de 3 à 9 enjeux ESG matériels (sur un total possible de 20) ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise. Les indicateurs analysés sur ces différents enjeux ESG matériels sont entre autres :

- les émissions carbone, l'utilisation des ressources telles que l'eau pour le pilier Environnemental,
- la gestion du capital humain au travers de plan de formation mis en place par l'entreprise, pour le pilier Social,
- la qualité du management, l'intégrité du comité de direction pour la gouvernance des entreprises.

Ces scores auront des pondérations différentes en fonction du sous-secteur auquel appartient l'entreprise évaluée, ainsi que de l'exposition au risque spécifique à cette entreprise. De plus, les controverses dans lesquelles une entreprise a été impliquée sont intégrées dans la notation de risque ESG afin de refléter au plus près de la réalité sa performance dans la notation. « Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez contacter votre interlocuteur habituel au sein de Natixis Investment Managers ou consulter www.sustainalytics.com/esg-ratings/

EMISSIONS CARBONE (MTCO2e)



Emissions carbone. Exprimée en Million Tonnes CO2e (MTCO2e), cette mesure comptabilise les émissions de gaz à effet de serre « induites » par l'activité de l'entreprise prenant en compte les émissions directes (scope 1) et les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques (scope 2). Agrégée au niveau du portefeuille, cette mesure est la moyenne pondérée des « émissions carbone » des émetteurs du portefeuille. Les émissions du scope 3 ne sont pas prises en compte.

INTENSITÉ CARBONE (TCO2e/USD Mln Sales)



L'intensité carbone est le rapport entre les émissions carbone (Tonne CO2e) et le chiffre d'affaire (million USD) de l'entreprise. Agrégée au niveau du portefeuille, cette mesure est la moyenne pondérée des « intensités carbone » des émetteurs du portefeuille.

Source : Sustainalytics

Copyright © (2020) Sustainalytics. Tous droits réservés.

Ce rapport contient des renseignements élaborés par Sustainalytics. Ces informations et données sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (Données de tiers) et sont fournies à titre informatif uniquement. Ils ne constituent ni un produit ou un projet, ni un conseil en investissement, et ne sont pas tenus d'être complets, opportuns, exacts ou adaptés à une fin particulière. Leur utilisation est assujettie à des conditions disponibles à l'adresse <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers/>.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de SEEYOND est composée (i) de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de SEEYOND. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de SEEYOND, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de SEEYOND. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de SEEYOND et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés d'un ou plusieurs critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de SEEYOND et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de SEEYOND.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de SEEYOND.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de SEEYOND.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

SEYYOND veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de SEEYOND mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de SEEYOND sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de SEEYOND et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, SEEYOND peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

SEEYOND souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance financière de SEEYOND. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de SEEYOND.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de SEEYOND et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

SEYYOND s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de SEEYOND comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, SEEYOND a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de SEEYOND, en lien avec la Direction de la Conformité et du contrôle interne.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de SEEYOND, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de SEEYOND. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de SEEYOND et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de SEEYOND mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de SEEYOND et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de SEEYOND.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de SEEYOND.

Les Directions de la Conformité et du contrôle interne et des Risques de SEEYOND ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de SEEYOND est validée par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif de SEEYOND, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de SEEYOND et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

SEYYOND, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte par ailleurs au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de SEEYOND, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants,
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion,
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion,
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de SEEYOND avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de SEEYOND est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de SEEYOND sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de SEEYOND et le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. SEEYOND se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de SEEYOND fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand SEEYOND délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021* : 2 403 692 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 3 092 010 €

Effectifs concernés : 26 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 3 628 696 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 385 156 €

- Membres du personnel : 1 243 540 €

Effectifs concernés : 11



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022**

**SEYOND ACTIONS EUROPEENNES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SEYOND ACTIONS EUROPEENNES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SEEBYOND ACTIONS EUROPEENNES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2022.10.26 15:44:36 +0200





5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	36 996,40	28 216 556,67
INSTRUMENTS FINANCIERS	809 449 048,20	800 296 949,81
Actions et valeurs assimilées	807 153 263,13	768 976 622,92
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	807 153 263,13	768 976 622,92
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	1 134 891,86
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 134 891,86
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 241 385,06	2 191 947,02
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 241 385,06	2 191 947,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	27 779 478,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	27 779 478,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	54 400,01	214 010,01
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	54 400,01	214 010,01
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 568 403,51	3 499 304,13
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 568 403,51	3 499 304,13
COMPTES FINANCIERS	15 881 449,02	15 400 846,56
Liquidités	15 881 449,02	15 400 846,56
TOTAL DE L'ACTIF	828 935 897,13	847 413 657,17



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	749 703 612,36	742 680 412,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	53 948 895,87	59 336 789,25
Résultat de l'exercice (a,b)	24 266 111,29	15 537 780,69
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	827 918 619,52	817 554 982,43
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	54 400,00	1 348 901,86
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	1 134 891,86
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	1 134 891,86
Instruments financiers à terme	54 400,00	214 010,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	54 400,00	214 010,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	960 565,27	28 486 629,95
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	960 565,27	28 486 629,95
COMPTES FINANCIERS	2 312,34	23 142,93
Concours bancaires courants	2 312,34	23 142,93
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	828 935 897,13	847 413 657,17

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
DJE 600 EUROP 0921	0,00	20 304 000,00
DJE 600 EUROP 0922	16 799 200,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	35 975,00	64 374,47
Produits sur actions et valeurs assimilées	25 637 844,35	17 807 218,71
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	78 569,12	116 309,85
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	25 752 388,47	17 987 903,03
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	-1 868,06
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	114 120,50	180 333,68
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	114 120,50	178 465,62
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	25 638 267,97	17 809 437,41
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 351 312,89	2 811 441,59
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	22 286 955,08	14 997 995,82
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 979 156,21	539 784,87
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	24 266 111,29	15 537 780,69



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010767129 - SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR0010731471 - SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES F : Taux de frais maximum de 0.25% TTC.

FR0000977530 - SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES R : Taux de frais maximum de 1.20% TTC.



5. Comptes de l'exercice

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Parts</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES F	Capitalisation	Capitalisation
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	Capitalisation	Capitalisation
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES R	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	817 554 982,43	640 161 621,71
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	244 916 514,20	165 601 043,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-146 230 011,90	-158 516 106,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	71 426 650,19	78 605 042,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-27 043 702,93	-24 505 649,99
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 928 089,08	3 560 851,60
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 598 541,00	-607 312,40
Frais de transactions	-58 584,36	-39 490,72
Différences de change	4 126 658,39	6 536 886,17
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-159 549 999,66	91 843 605,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-49 288 132,66</i>	<i>110 261 867,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-110 261 867,00</i>	<i>-18 418 261,79</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	159 610,00	-83 454,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-54 400,00</i>	<i>-214 010,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>214 010,00</i>	<i>130 556,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	22 286 955,08	14 997 995,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	827 918 619,52	817 554 982,43

(*) N-1: Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	16 799 200,00	2,03
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	16 799 200,00	2,03

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 996,40	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 881 449,02	1,92
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 312,34	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	36 996,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	15 881 449,02	1,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 312,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	151 766 205,16	18,33	117 220 653,28	14,16	38 599 715,89	4,66	38 251 980,49	4,62
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	701 418,99	0,08	0,00	0,00	10 728,49	0,00	27 766,38	0,00
Comptes financiers	226 048,48	0,03	91 322,05	0,01	274 373,10	0,03	87 547,94	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	53,24	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 312,34	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	683 599,71
	Dépôts de garantie en espèces	1 636 066,60
	Coupons et dividendes en espèces	1 248 737,20
TOTAL DES CRÉANCES		3 568 403,51
DETTES		
	Rachats à payer	681 769,94
	Frais de gestion fixe	278 742,09
	Autres dettes	53,24
TOTAL DES DETTES		960 565,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 607 838,24

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES F		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I		
Parts souscrites durant l'exercice	9 843,5827	244 357 842,94
Parts rachetées durant l'exercice	-5 525,4654	-140 785 199,90
Solde net des souscriptions/rachats	4 318,1173	103 572 643,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36 713,8279	
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES R		
Parts souscrites durant l'exercice	4 050,21	558 671,26
Parts rachetées durant l'exercice	-39 374,24	-5 444 812,00
Solde net des souscriptions/rachats	-35 324,03	-4 886 140,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 993,05	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2022
Parts SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 309 705,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	41 607,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 241 385,06
Instruments financiers à terme	LU0935232610	NATIX.SEEYON.VOLAT.EQ.CL.IA C	2 241 385,06
Total des titres du groupe			2 241 385,06



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	24 266 111,29	15 537 780,69
Total	24 266 111,29	15 537 780,69

	30/06/2022	30/06/2021
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8,18	6,08
Total	8,18	6,08

	30/06/2022	30/06/2021
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	24 170 209,09	15 396 807,33
Total	24 170 209,09	15 396 807,33

	30/06/2022	30/06/2021
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	95 894,02	140 967,28
Total	95 894,02	140 967,28



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	53 948 895,87	59 336 789,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	53 948 895,87	59 336 789,25

	30/06/2022	30/06/2021
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17,00	20,97
Total	17,00	20,97

	30/06/2022	30/06/2021
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	53 696 738,11	58 677 866,17
Total	53 696 738,11	58 677 866,17

	30/06/2022	30/06/2021
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	252 140,76	658 902,11
Total	252 140,76	658 902,11



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Actif net Global en EUR	555 810 561,11	644 546 203,78	640 161 621,71	817 554 982,43	827 918 619,52
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES F en EUR					
Actif net	1 922 564,80	236,57	225,87	289,25	260,67
Nombre de titres	8 443,9400	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	227,68	236,57	225,87	289,25	260,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,78	-5,37	-14,19	20,97	17,00
Capitalisation unitaire sur résultat	5,57	7,16	4,36	6,08	8,18
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES I en EUR					
Actif net	543 820 873,32	633 788 932,06	632 074 585,76	808 492 451,46	824 060 252,32
Nombre de titres	27 427,6573	30 876,4384	32 353,4300	32 395,7106	36 713,8279
Valeur liquidative unitaire	19 827,4634	20 526,6204	19 536,5556	24 956,7747	22 445,5007
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-152,99	-467,40	-1 219,62	1 811,28	1 462,57
Capitalisation unitaire sur résultat	456,33	556,56	320,97	475,27	658,34
Part SEEYOND ACTIONS EUROPEENNES R en EUR					
Actif net	10 067 122,99	10 757 035,15	8 086 810,08	9 062 241,72	3 858 106,53
Nombre de titres	92 995,74	96 365,24	76 432,11	67 317,08	31 993,05
Valeur liquidative unitaire	108,2535	111,6277	105,8038	134,6202	120,5920
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,84	-2,54	-6,61	9,78	7,88
Capitalisation unitaire sur résultat	2,06	2,61	1,29	2,09	2,99



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	37 011,46	36 996,40	0,00
TOTAL Dépôts			36 996,40	0,00
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	15 428	2 603 629,28	0,32
ALLIANZ SE-REG	EUR	39 709	7 231 803,08	0,87
AURUBIS AG	EUR	18 559	1 201 880,84	0,15
BASF SE	EUR	34 318	1 425 054,95	0,17
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	76 159	4 729 473,90	0,57
CONTINENTAL AG	EUR	24 145	1 605 642,50	0,19
COVESTRO AG	EUR	74 608	2 460 571,84	0,30
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	48 605	7 757 358,00	0,93
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	130 453	4 662 390,22	0,57
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	461 747	8 748 258,66	1,06
E.ON AG NOM.	EUR	456 970	3 659 415,76	0,44
FREENET NOM.	EUR	71 708	1 697 328,36	0,20
FRESENIUS	EUR	121 525	3 512 072,50	0,43
FRESENIUS MEDICAL	EUR	40 026	1 906 438,38	0,23
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	11 895	1 647 457,50	0,20
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	54 283	3 190 754,74	0,39
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	130 138	3 004 886,42	0,36
K S NOM	EUR	69 736	1 617 177,84	0,19
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	33 577	2 656 612,24	0,32
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	49 689	2 743 826,58	0,33
MERCK KGA	EUR	15 633	2 516 913,00	0,30
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	22 303	5 000 332,60	0,61
PROSIEBEN SAT.1 MEDIA N	EUR	166 779	1 469 322,99	0,17
RHEINMETALL AG	EUR	8 212	1 809 103,60	0,22
RWE AG	EUR	42 076	1 476 026,08	0,18
SAP SE	EUR	84 681	7 361 319,33	0,89
SARTORIUS PRIV.	EUR	4 523	1 507 968,20	0,18
SCOUT24 AG	EUR	29 784	1 459 118,16	0,18
SIEMENS AG-REG	EUR	39 509	3 835 928,81	0,46
SIEMENS ENERGY AG	EUR	75 250	1 052 371,25	0,12
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	91 380	1 919 080,43	0,23
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	70 777	770 761,53	0,10
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	EUR	637 293	1 746 182,82	0,21
VONOVIA SE	EUR	148 980	4 380 012,00	0,53
ZALANDO SE	EUR	35 505	886 204,80	0,11
TOTAL ALLEMAGNE			105 252 679,19	12,71



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	62 657	1 516 299,40	0,18
OMV AG	EUR	30 717	1 374 892,92	0,17
VERBUND	EUR	18 222	1 701 023,70	0,20
TOTAL AUTRICHE			4 592 216,02	0,55
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	80 200	4 119 072,00	0,50
D'IETEREN GROUP	EUR	11 179	1 560 588,40	0,19
ELIA SYSTEM	EUR	11 823	1 598 469,60	0,19
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	23 505	1 872 878,40	0,23
KBC GROUPE	EUR	38 080	2 038 803,20	0,25
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	25 645	2 068 012,80	0,25
TOTAL BELGIQUE			13 257 824,40	1,61
DANEMARK				
COLOPLAST B	DKK	19 805	2 152 899,76	0,26
DSV A/S	DKK	19 748	2 632 128,39	0,32
NOVO NORDISK AS	DKK	124 900	13 221 178,89	1,60
NOVOZYMES B	DKK	37 903	2 171 230,06	0,26
ORSTED	DKK	22 368	2 231 491,22	0,27
PANDORA A/S	DKK	42 985	2 580 839,83	0,30
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	94 260	1 899 991,80	0,23
TOTAL DANEMARK			26 889 759,95	3,24
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	9 248	1 623 024,00	0,20
AENA SA	EUR	15 931	1 931 633,75	0,23
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	48 913	2 600 215,08	0,31
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	560 216	2 426 015,39	0,29
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	2 061 069	1 567 649,08	0,19
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	933 895	2 510 309,76	0,30
CAIXABANK S.A.	EUR	496 794	1 647 865,70	0,19
CELLNEX TELECOM SA	EUR	49 793	1 843 834,79	0,23
ENAGAS SA	EUR	174 378	3 674 144,46	0,45
IBERDROLA SA	EUR	473 676	4 687 497,70	0,57
INDITEX	EUR	121 991	2 633 785,69	0,32
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	167 529	1 542 104,45	0,18
NATURGY ENERGY GROUP SDG-E	EUR	61 809	1 697 893,23	0,21
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	319 673	5 762 105,83	0,69
REPSOL	EUR	348 022	4 889 709,10	0,59
TELEFONICA SA	EUR	985 863	4 793 265,91	0,58
TOTAL ESPAGNE			45 831 053,92	5,53
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	34 110	1 828 978,20	0,22
HUHTAMAKI OY	EUR	49 565	1 873 557,00	0,23
NESTE OYJ	EUR	60 339	2 548 719,36	0,30
NOKIA (AB) OYJ	EUR	551 388	2 447 887,03	0,30



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NOKIAN RENKAAT	EUR	252 919	2 637 945,17	0,32
NORDEA BANK ABP	EUR	363 186	3 049 309,66	0,37
SAMPO OYJ A	EUR	42 655	1 771 035,60	0,21
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	198 928	2 976 957,52	0,36
UPM-KYMMENE OY	EUR	251 193	7 287 108,93	0,88
VALMET CORP	EUR	63 265	1 481 033,65	0,18
TOTAL FINLANDE			27 902 532,12	3,37
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	29 727	2 748 261,15	0,34
AIR LIQUIDE	EUR	72 961	9 347 763,32	1,12
ARKEMA	EUR	14 980	1 272 101,60	0,16
AXA	EUR	272 408	5 900 357,28	0,71
BNP PARIBAS	EUR	67 695	3 070 983,68	0,37
BUREAU VERITAS	EUR	68 575	1 676 658,75	0,20
CAPGEMINI SE	EUR	19 798	3 235 983,10	0,39
CHRISTIAN DIOR	EUR	3 331	1 885 346,00	0,22
DANONE	EUR	67 272	3 582 906,72	0,43
DASSAULT AVIATION SA	EUR	24 286	3 616 185,40	0,44
ESSILORLUXOTTICA	EUR	9 401	1 343 402,90	0,16
GETLINK SE	EUR	246 811	4 153 829,13	0,51
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 587	3 827 329,00	0,46
KERING	EUR	6 691	3 279 259,10	0,39
L'OREAL	EUR	15 967	5 257 933,10	0,63
LEGRAND SA	EUR	34 626	2 439 747,96	0,29
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	17 918	10 422 900,60	1,26
MICHELIN (CGDE)	EUR	204 084	5 301 081,90	0,64
ORANGE	EUR	354 598	3 978 589,56	0,48
PERNOD RICARD	EUR	21 742	3 811 372,60	0,46
REXEL	EUR	284 062	4 168 609,85	0,51
SAFRAN SA	EUR	25 484	2 400 847,64	0,29
SAINT-GOBAIN	EUR	48 452	1 983 867,14	0,24
SANOFI	EUR	64 984	6 260 558,56	0,76
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	60 534	6 834 288,60	0,82
SCOR SE	EUR	69 792	1 430 736,00	0,17
TOTALENERGIES SE	EUR	207 802	10 466 986,74	1,27
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	33 167	1 613 574,55	0,19
VALEO SA	EUR	82 822	1 525 995,35	0,19
VINCI (EX SGE)	EUR	26 131	2 220 089,76	0,27
VIVENDI	EUR	155 725	1 509 909,60	0,19
WENDEL	EUR	15 247	1 215 948,25	0,15
WORLDLINE SA	EUR	39 682	1 403 949,16	0,17
TOTAL FRANCE			123 187 354,05	14,88
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	71 478	2 358 774,00	0,29
EXPERIAN PLC	GBP	107 699	3 010 267,12	0,36



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	15 808	1 513 953,90	0,19
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	52 684	1 690 102,72	0,20
TOTAL IRLANDE			8 573 097,74	1,04
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	255 379	3 888 145,28	0,47
ENEL SPA	EUR	507 290	2 648 053,80	0,32
ENI SPA	EUR	325 380	3 685 904,64	0,44
INTESA SANPAOLO	EUR	1 857 224	3 305 858,72	0,40
LEONARDO SPA	EUR	164 570	1 592 708,46	0,19
TERNA	EUR	872 331	6 532 014,53	0,79
UNICREDIT SPA	EUR	290 239	2 631 016,54	0,32
TOTAL ITALIE			24 283 701,97	2,93
JERSEY				
FERGUSON PLC	GBP	28 137	3 003 284,80	0,36
WPP PLC	GBP	218 281	2 091 014,32	0,25
TOTAL JERSEY			5 094 299,12	0,61
LUXEMBOURG				
TENARIS SA	EUR	112 893	1 385 197,11	0,17
TOTAL LUXEMBOURG			1 385 197,11	0,17
NORVEGE				
AKER BP ASA	NOK	42 377	1 403 574,65	0,17
DNB BANK ASA	NOK	142 624	2 437 881,37	0,30
EQUINOR ASA	NOK	49 309	1 635 318,69	0,19
NORSK HYDRO ASA	NOK	237 322	1 267 402,30	0,16
TELENOR	NOK	127 994	1 623 353,65	0,19
YARA INTERNATIONAL	NOK	36 713	1 463 010,61	0,18
TOTAL NORVEGE			9 830 541,27	1,19
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	2 028	2 814 864,00	0,34
AEGON	EUR	701 811	2 897 075,81	0,35
AKZO NOBEL	EUR	48 720	3 050 846,40	0,37
ASML HOLDING NV	EUR	28 510	12 996 283,50	1,57
ASR NEDERLAND NV	EUR	187 412	7 228 480,84	0,87
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	164 065	1 807 996,30	0,22
EURONEXT NV - W/I	EUR	18 651	1 452 912,90	0,18
IMCD BV	EUR	11 049	1 446 866,55	0,17
ING GROEP NV	EUR	280 257	2 643 103,77	0,32
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	254 085	6 316 553,10	0,76
KONINKLIJKE DSM	EUR	28 880	3 959 448,00	0,48
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	521 439	1 773 414,04	0,21
NN GROUP NV	EUR	170 895	7 406 589,30	0,90
OCI NV REG	EUR	54 415	1 712 984,20	0,21
PROSUS NV	EUR	62 487	3 904 187,76	0,47
QIAGEN	EUR	51 767	2 313 984,90	0,28



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RANDSTAD N.V.	EUR	99 482	4 596 068,40	0,55
ROYAL PHILIPS	EUR	62 416	1 282 960,88	0,16
SIGNIFY NV	EUR	45 929	1 452 734,27	0,18
STELLANTIS NV	EUR	354 865	4 184 568,08	0,50
STMICROELECTRONICS NV	EUR	85 524	2 564 437,14	0,31
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	122 367	2 341 370,18	0,28
WOLTERS KLUWER	EUR	55 108	5 100 796,48	0,61
TOTAL PAYS-BAS			85 248 526,80	10,29
POLOGNE				
POLSKI KONCERN ORLEN	PLN	105 066	1 531 679,27	0,19
TOTAL POLOGNE			1 531 679,27	0,19
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	367 486	1 636 047,67	0,21
TOTAL PORTUGAL			1 636 047,67	0,21
ROYAUME-UNI				
3I GROUP PLC	GBP	297 164	3 826 745,98	0,46
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	113 546	835 698,56	0,10
ANGLO AMERICAN	GBP	99 439	3 392 801,38	0,41
ASHTREAD GROUP PLC	GBP	42 898	1 713 826,93	0,21
ASTRAZENECA PLC	GBP	97 280	12 205 204,46	1,47
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	799 154	3 725 609,90	0,45
BARRATT DEVELOPMENTS PLC	GBP	561 091	2 981 447,76	0,36
BP PLC	GBP	1 032 274	4 656 505,51	0,56
BRIDGEPOINT GROUP-REGS WI	GBP	372 509	1 045 517,82	0,12
BRITISH LAND CO ORD	GBP	332 866	1 728 907,86	0,21
COMPASS GROUP PLC	GBP	205 990	4 020 250,93	0,48
DIAGEO	GBP	191 097	7 837 685,40	0,95
ELECTROCOMPONENTS	GBP	160 256	1 617 826,02	0,20
GLAXOSMITHKLINE PLC	GBP	340 560	6 985 278,07	0,84
HOMESERVE PLC	GBP	126 051	1 716 214,82	0,20
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	1 177 301	7 325 306,88	0,88
INFORMA PLC	GBP	351 862	2 161 531,44	0,26
ITV PLC	GBP	2 073 754	1 572 179,21	0,19
KINGFISHER PLC NEW	GBP	1 128 466	3 202 651,53	0,39
LAND SECURITIES REIT RG	GBP	242 978	1 874 272,68	0,23
LEGAL&GENERAL GROUP PLC	GBP	1 458 355	4 057 574,62	0,49
LINDE PLC	EUR	53 190	14 571 400,50	1,76
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	5 657 248	2 780 647,80	0,34
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	34 438	3 053 331,97	0,37
MAN GROUP PLC	GBP	595 043	1 726 786,02	0,21
MONDI PLC	GBP	202 489	3 422 647,48	0,42
NATIONAL GRID PLC	GBP	395 066	4 828 176,49	0,59
PEARSON ORD	GBP	248 256	2 162 434,35	0,26
PERSIMMON PLC	GBP	65 618	1 420 147,93	0,17



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PRUDENTIAL PLC	GBP	249 595	2 945 963,29	0,35
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	52 943	3 794 822,37	0,46
RELX PLC	GBP	267 492	6 917 253,62	0,84
RIO TINTO PLC	GBP	54 774	3 128 442,97	0,38
ROYAL BANK OF SCOTLAND	GBP	975 275	2 473 310,10	0,30
SAINSBURY J. PLC	GBP	687 728	1 629 838,66	0,20
SEGRO REIT	GBP	137 413	1 559 305,51	0,19
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	70 388	2 223 338,43	0,26
SHELL PLC-NEW	EUR	184 022	4 572 026,59	0,55
SMITH(DS)	GBP	428 527	1 380 466,28	0,17
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	245 204	1 762 118,89	0,21
ST JAMES'S PLACE PLC	GBP	121 175	1 551 991,61	0,19
TAYLOR WIMPEY	GBP	1 117 559	1 514 443,04	0,18
TESCO PLC	GBP	1 050 778	3 118 886,84	0,38
TRITAX BIG BOX REIT	GBP	1 969 430	4 152 550,48	0,50
UNILEVER PLC	EUR	153 016	6 628 653,12	0,80
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	188 983	2 239 343,17	0,27
VODAFONE GROUP PLC	GBP	2 787 453	4 101 519,48	0,50
WISE PLC - A	GBP	177 306	612 579,04	0,08
TOTAL ROYAUME-UNI			168 755 463,79	20,39
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	128 773	2 611 965,01	0,31
ATLAS COPCO AB- A RDS	SEK	290 750	2 593 726,17	0,31
BILLERUD AB	SEK	112 708	1 255 625,08	0,15
CASTELLUM AB	SEK	86 418	1 060 346,03	0,12
ELECTROLUX AB-B	SEK	120 969	1 554 406,74	0,19
EQT AB	SEK	68 165	1 332 357,99	0,16
ERICSSON(LM) B	SEK	254 635	1 812 819,89	0,22
EVOLUTION AB	SEK	16 104	1 398 125,71	0,17
HEXAGON AB-B SHS	SEK	256 159	2 540 512,71	0,31
INVESTOR AB-B SHS	SEK	206 002	3 233 914,99	0,39
KINNEVIK AB	SEK	69 618	1 070 931,18	0,13
LIFCO AB-B SHS	SEK	84 833	1 300 627,76	0,16
SECURITAS AB B	SEK	458 992	3 775 395,20	0,46
SSAB SVENSKT STAL B	SEK	643 711	2 542 842,16	0,30
SVENSKA CELLULOZA -B- FREE	SEK	105 430	1 503 731,77	0,18
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	268 992	2 194 992,20	0,27
TELIA AB	SEK	975 524	3 567 674,34	0,43
THULE GROUP AB	SEK	52 801	1 238 561,14	0,15
VOLVO AB-B-	SEK	136 039	2 011 159,82	0,25
TOTAL SUEDE			38 599 715,89	4,66



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
ABB LTD	CHF	227 540	5 787 959,24	0,70
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	94 943	3 077 181,46	0,37
BACHEM HOLDING LTD	CHF	22 804	1 511 684,88	0,18
BALOISE HOLDING R	CHF	22 363	3 483 256,77	0,42
BARRY CALLEBAUT AG	CHF	2 007	4 271 066,04	0,52
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	48 996	4 975 965,03	0,61
CLARIANT AG-REG	CHF	111 984	2 034 038,49	0,25
CREDIT SUISSE GROUP	CHF	258 161	1 397 974,44	0,16
GEBERIT NOM.	CHF	7 705	3 531 875,31	0,43
GIVAUDAN-REG	CHF	1 115	3 739 689,28	0,45
LAFARGEHOLCIM LTD	CHF	63 242	2 581 112,70	0,31
LONZA GROUP NOM.	CHF	7 239	3 681 337,80	0,45
NESTLE NOM.	CHF	182 233	20 289 784,71	2,45
NOVARTIS AG-REG	CHF	206 478	16 678 735,44	2,01
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	45 322	14 424 341,19	1,75
SGS STE GLE SURVEILLANCE NOM	CHF	721	1 573 968,43	0,19
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	13 519	4 106 080,53	0,50
SWISSCOM AG-REG	CHF	8 624	4 544 207,81	0,55
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	21 540	1 802 352,88	0,21
SWISS RE AG	CHF	24 710	1 826 402,04	0,22
UBS GROUP AG	CHF	227 791	3 502 551,19	0,42
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	15 621	6 480 007,19	0,78
TOTAL SUISSE			115 301 572,85	13,93
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			807 153 263,13	97,50
TOTAL Actions et valeurs assimilées			807 153 263,13	97,50
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
NATIX.SEEYON.VOLAT.EQ.CL.IA C	EUR	58	2 241 385,06	0,27
TOTAL LUXEMBOURG			2 241 385,06	0,27
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 241 385,06	0,27
TOTAL Organismes de placement collectif			2 241 385,06	0,27
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJE 600 EUROP 0922	EUR	830	-54 400,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-54 400,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-54 400,00	-0,01
TOTAL Instrument financier à terme			-54 400,00	-0,01



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	54 400,01	54 400,01	0,01
TOTAL Appel de marge			54 400,01	0,01
Créances			3 568 403,51	0,43
Dettes			-960 565,27	-0,12
Comptes financiers			15 879 136,68	1,92
Actif net			827 918 619,52	100,00



im.natixis.com

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros

329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38